

# I.E.R. / LIMITE D'AGE

- Personnel **congréganiste** et **laïc** : 62 ans.

**Au-delà de 62 ans et jusqu'à 65 ans**, une autorisation spéciale est accordée par la Direction Diocésaine aux personnes **déjà nommées antérieurement** sur demande écrite de la personne, contresignée par le prêtre.

<b>ENGAGEMENT</b>
-------------------

**A REMPLIR PAR LES PERSONNES SOUHAITANT ASSURER L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ENTRE 62 ET 65 ANS**

Je soussigné(e) M. ....

Domicilié(e) .....

.....

Date de Naissance .....

m'engage à assurer, pendant toute l'année scolaire 2017-2018, les heures d'Enseignement religieux qui me sont confiées dans les écoles suivantes :

-  
-  
-

Signature de l'IER

Nom et Signature du prêtre